

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2017 À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-111 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 195.1 AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET LES TRAVAUX DANS LA PLAINE INONDABLE, À DES FINS MUNICIPALES, PUBLIQUES OU POUR FINS D'ACCÈS PUBLIC, POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE RÉALISATION DU PROJET DE LA PLAGE DE VERDUN ».

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement
M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme – DAUSE
M. Jean Cardin, Directeur, DAPIM
Mme Diane Vallée, chargée de projet
M. Pierre Winner, Directeur de l'arrondissement de Verdun
Mme Manon Bédard, agente de recherche – DAUSE qui présente le dossier
Mme Diane Garand, Secrétaire-recherchiste – Greffe, qui agit à titre de secrétaire

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18 h 30, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

37 personnes présentes.

Mme Manon Bédard, agente de recherche à la Direction de l'aménagement urbaine et des services aux entreprises, passe en revue et explique le projet de règlement à l'étude.

PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier l'article 195.1 afin d'autoriser les constructions, ouvrages et les travaux dans la plaine inondable, à des fins municipales, publiques ou pour fins d'accès public, pour permettre les travaux de réalisation du projet de la Plage de Verdun

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les questions et commentaires du public portent sur les sujets suivants :

- Est-ce que l'arrondissement a obtenu les autorisations environnementales pour faire les travaux ?
- Échéancier pour la réalisation du projet et quand l'appel d'offres pour les travaux aura lieu ?
- Commentaires quant à l'emplacement choisi pour la plage, on craint le bruit causé par l'achalandage;
- Préoccupations quant à la qualité de l'eau, la présence de coliformes, surverses, et tests ;
- Préoccupations quant à la circulation automobile et autres nuisances ;
- Préoccupations quant à la proximité de la plage avec les habitations (Brises du fleuve) ;
- On demande quel type de mobilier urbain on y retrouvera?
- Préoccupations par la quantité de béton sur le site ;
- Précisions sur les règlements qui devront être respectés, les heures d'opération et la surveillance sur les lieux ;

- On demande où seront situées les toilettes ;
- Précisions quant aux aménagements paysagers qui seront faits et quant aux arbres qui seront conservés ou enlevés ;
- On demande quel sera le budget consacré au projet, de quelle façon il est financé;
- On félicite le conseil pour ce beau projet, attrait pour Verdun ;

Les représentants de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ont répondu aux questions et commentaires des citoyens.

L'assemblée publique de consultation est levée à 20h15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE